Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 3 Moharem 1445
21 Juillet 2023

N° 85

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1809**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1811**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1815**
Homologation de résolutions .....
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1815**
Avis aux créanciers..... **1817**
Convocations
Sociétés anonymes **1819**
Sociétés à responsabilité limitée **1821**
Divers
Avis au public..... **1821**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Désignation du Président du conseil et du directeur Général

Société d'Etudes et d'Aménagement LA MARINA HAMMAMET-SUD «SEAHMS»

Société anonyme

Capital social : 19.500.000 dinars

Siège social : Marina Yasmine Hammamet

Par délibération du conseil d'administration en date du 23 juin 2023 constaté par procès-verbal enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 4 juillet 2023 enregistrement n°23803652 quittance n° M093432, dont un exemplaire du PV a été déposé au Registre National des entreprises le 11/7/2023 sous le n°2023P31621008, il a été décidé ce qui suit :

- La désignation de Monsieur Slim Allouche comme Président du Conseil d'Administration pour une durée de trois années expirant à la cessation de la durée de son mandat d'administrateur.

- Le renouvellement du mandat de Monsieur Omar Anis Zormati comme Directeur Général pour une durée expirant lors de la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2025, avec les pleins pouvoirs pour diriger la société.

2023R01826SANB2

Désignation des membres du conseil d'administration

Et renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

Société d'Etudes et d'Aménagement LA MARINA HAMMAMET-SUD

«SEAHMS»

Société anonyme

Capital social : 19.500.000 dinars

Siège social : Marina Yasmine Hammamet

Suivant procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 23 juin 2023 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 4 juillet 2023 sous le n°23803653 Quittance n°Mo93445, dont un exemplaire du PV a été déposé au Registre National des entreprises le 10/7/2023 sous le n°2023P76554125, il a été décidé de :

- Désigner les membres du conseil d'administration qui sont :

- Slim Allouche

- Al Mal Investment Company

- Al Mal Investment Company

- Al Mal Investment Company

- Société Tunisienne de Banque

- Amen Bank

- Agence Foncière Touristique

- Stusid Bank

- Banque Tuniso-Kowetienne

- SICAF SAI

- Banque Internationale Arabe de Tunisie

- SET INVEST

Et ce pour une durée de 3 ans expirant lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2025.

- Renouveler le mandat de la société Rayon Consult représenté par M.

Mohamed Nadir Feki comme deuxième commissaire aux comptes pour une durée de 3 ans expirant lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2025.

2023R01827SANB2

Notice d'augmentation du capital en numéraire

American University In North of Africa

Société anonyme

Au capital de 2 000 000 dinars

Siège social : Cité Jamil, Bloc n°1, Appartement 51, El Menzah VI - 2091 Ariana

Identifiant Unique : 1386053L

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er juin 2023, enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 13 juillet 2023 sous le numéro 23503169, Quittance n°M006302, dont une copie a été déposée auprès du Centre National du Registre des Entreprises le jour même sous le n°AC031022023, il a été décidé d'augmenter le capital social en numéraire d'un montant de sept cent cinquante mille (750 000) dinars afin de le porter de deux millions (2000 000) de dinars à deux millions sept cent cinquante mille (2 750 000) dinars et ce, par l'émission de sept mille cinq cent (7 500) actions nouvelles.

Les actions nouvelles seront émises, chacune, au prix de quatre cent (400) dinars, composé de cent (100) dinars de nominal et d'une prime d'émission de trois cent (300) dinars à libérer intégralement lors de la souscription.

Cette augmentation sera réservée aux anciens actionnaires qui auront un droit de préférence à la souscription dont l'exercice du droit préférentiel de souscription se fera de la manière suivante:

1. A titre irréductible : A raison de trois (3) actions nouvelles pour huit (8) anciennes.

2. A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les Actionnaires pourront en outre souscrire à titre réductible le nombre d'actions qu'ils désirent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les reliquats des actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites éventuellement par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Les actionnaires souscripteurs feront leur affaire personnelle de l'acquisition ou de la cession du nombre d'actions ou de droits nécessaires pour permettre l'attribution d'un nombre entier d'actions nouvelles à chacun d'eux, la répartition ne pouvant en aucun cas, avoir pour résultat l'attribution d'une fraction d'actions nouvelles.

Le délai de souscription est fixé à quinze (15) jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne avec la possibilité de clôture anticipée

en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai. A l'expiration de ce délai, tout Actionnaire n'ayant pas souscrit à cette augmentation du capital est réputé renonçant à son droit préférentiel de souscription.

Si après la répartition des actions souscrites à titre réductible il reste des actions nouvelles disponibles, le Conseil d'Administration aura le droit de les faire souscrire par qui bon lui semblera et ce dans un délai de sept (7) jours.

Le Conseil d'Administration aura toujours la possibilité de limiter le montant de l'augmentation du capital au montant des souscriptions dans le cas où ces dernières n'atteindront pas la totalité de l'augmentation du capital et à la condition que leur montant atteigne les trois quarts de l'augmentation décidée.

Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionné. Les fonds provenant des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible n°03122118032104519596 ouvert sur les livres de la Banque Nationale Agricole (BNA) - Agence El Menzah 9.

Les actionnaires intéressés par ladite augmentation du capital peuvent libérer les actions souscrites par prélèvement de leurs comptes courants actionnaires ouverts sur les livres de la société conformément aux dispositions de l'article 305 du code des sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné toutes les prérogatives au conseil d'administration pour la réalisation de ladite augmentation du capital et tous les pouvoirs au Président Directeur Général ou à son mandataire pour l'accomplissement des formalités légales et réglementaires et notamment la déclaration de souscription et de versement auprès de monsieur le receveur de l'enregistrement jusqu'à la réalisation définitive de ladite augmentation de capital.

2023R01828SANB2

Banque Nationale Agricole Capitaux

Société anonyme

Au capital de 5.000.000 dinars

Complexe «le Banquier» Avenue Tahar HADDAD les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0496517C

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration du 6 juin 2023, enregistré à la recette des finances du Lac le 27 juin 2023 sous le n°23705317 quittance n°M070066, il a été décidé de nommer Monsieur Ahmed Ben Moullehem Président du Conseil d'Administration, avec les mêmes pouvoirs et avantages accordés à son prédécesseur.

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 juin 2023, enregistré à la recette des finances du Lac le 5 juillet 2023 sous le n°23705438 quittance n°M071442 a été décidé de nommer Madame Nadia SOUDANI Directeur Générale par Intérim pour la période allant du 3 juillet 2023 au 30 septembre 2023, avec les mêmes pouvoirs accordés à son prédécesseur.

Deux exemplaires des procès-verbaux de conseil d'administration sus indiqués ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises en date du 7 juillet 2023, dossier numéro 2023133850

Cet avis a été publié aux journaux le Temps et Essabeh le 12 juillet 2023.

2023R01830SANB2

Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration

Renouvellement du mandat du Président Directeur Général

N° d'enregistrement du dépôt au RNE : 2023134469

En date du 10/7/2023

SOCIETE POLY-SIEGES

Société anonyme

Au capital de 1 111 500 dinars

Siège social : Route de Tunis - Km 11 Sousse

Identifiant unique : 0010452G

MF : 0010452 GAM 000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 Juin 2023, enregistré à la recette des finances à Akouda le 6 Juillet 2023 sous le n°23701352 quittance n°M25943, les actionnaires ont décidé à l'unanimité de renouveler le mandat des membres du conseil d'administration actuel :

- Mme Awatef Maarouf ;
- Mr Raouf Maarouf ;
- Mr Faouzi Maarouf;
- Mme Sarra Maarouf ;
- Mme Feriel Maarouf.

Et ce pour une durée de trois (03) années, soit les exercices 2023, 2024 et 2025, expirant avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Et en vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 26 Juin 2023, enregistré à la recette des finances à Akouda le 6 Juillet 2023 sous le n°23701351, quittance n°M25939, les membres du conseil d'administration ont décidé à l'unanimité le renouvellement du mandat de Mme Awatef Maarouf, en qualité de Président Directeur Général de la société pour une durée de trois (03) années, soit les exercices 2023, 2024 et 2025, expirant avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

2023S00838SANB2

"LIBERREX TUNISIA"

SA au capital social de 107 685 DT

IU : 1692955A

En vertu du PV de l'AGE tenue le 28/02/2023 qui a été déposé au Tribunal de Première Instance de Tunis le 12/7/2023 sous le numéro AC011012023 et le projet déposé au registre des entreprises.

Décider ce qui suit :

- Ouverture de la souscription à l'augmentation du capital de la société de 107685 Dinars à 114 559 Dinars, soit un montant total de 6 874 Dinars, majoré de 143126 Dinars comme Prime d'émission.

En ce par la création de 6 874 actions nouvelles, la valeur de chacune étant de 1 Dt ;

La valeur souscrite doit être émise dans le compte indisponible de la société à la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence les jardins du Lac 2, sous le numéro 08067022043201602197, après signature du bulletin de souscription.

La durée de souscription reste ouverte pendant une durée de 15 jours, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale.

2023S00858SANB2

«SOVENA MENA COMPANY»

Société Anonyme - Non Résidente

Capital social : 4.081.000 Euros (équivalent à 7.650.000 dinars)

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins le Belvédère 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1002666F

Suivant un procès-verbal du conseil d'administration en date du 24/02/2023 enregistré à la Recette des Finances Cité Mahrajène - 1082 Tunis le 4/7/2023 sous Qn°36106, En°23802899

Mme Maria Manuela Correia De Gouveia A.Cipriano Messias a démissionné de ses fonctions d'administrateurs.

Le conseil a nommé M.Eduardo Manuel De Oliveira Alves Da Silva en qualité d'administrateur pour le reste du mandat de son prédécesseur.

Un exemplaire du procès-verbal a été déposé auprès du Registre National des entreprises le 6/7/2023 sous identifiant unique n°1002666F et dossier n°2023133659.

2023401851SANB2

Notice d'information relative à l'augmentation du capital d'une S.A

(Prorogation du délai de souscription)

TUNISIAN SAUDI BANK

S.A au capital social de 100.000.000 DT

Siège social : 32 Rue Hédi Karray - 1082 Tunis BP 20 - Tunis

IU : 0013026E

En vertu du pouvoir accordé par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 16 mars 2023 au Conseil d'Administration de la Banque pour la réalisation de l'augmentation du capital et l'examen de son accomplissement et d'effectuer en conséquence toutes les formalités légales et réglementaires ainsi que la mise à jour des statuts.

Et en vertu du pouvoir accordé par le Conseil d'Administration de la Banque lors de sa réunion tenue le 10 avril 2023 à la Direction Générale afin d'accomplir toutes les formalités légales et réglementaires pour la réalisation de la souscription à l'augmentation du capital.

La Direction Générale de la Banque a décidé de proroger le délai de souscription fixé initialement à 90 jours à compter du 21 avril 2023, date de publication de la notice relative à l'augmentation du capital au Journal Officiel de la République Tunisienne, et le remplacer par un délai de 6 mois à compter de la même date.

Date et lieu du Dépôt : Une copie de la notice d'information relative à l'augmentation du capital (Prorogation du délai de souscription) a été déposée auprès du guichet Central du RNE en date du 14/7/2023 sous le Numéro 2023136076.

2023401857SANB2

CMA CGM INLAND SERVICES TUNISIA

(CCIS TUNISIA)

Société anonyme

Capital social : 150.000 Dinars

Siège social : Immeuble Adonis, Rue du Lac Annecy - 1053 Les Berges du Lac

Identifiant Unique : 1412318T

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 17/5/2023 (enregistré à la Recette des finances le Lac - Tunis le 14/6/2023 sous le Qn°M065190 En°23704870)

Le conseil a pris acte de la démission de M.Oussama Yakra en sa qualité de Directeur général en date du 31/7/2022.

Le Conseil a décidé de nommer M. Stéphane Daou en qualité de directeur général pour une durée de trois années.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre national des Entreprises le 27/6/2023 sous identifiant unique n°1412318T et dossier n°2023131792.

2023401861SANB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Avis de dissolution

Société Carthage Fair Trade Limited

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

Capital : 20.000 dinars

Siège social : A33 Bloc A 6ème Etage Immeuble Etoile du Nord Centre Urbain Nord 1082 El Manzah

Identifiant Unique : 1740203K

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15/6/2023 enregistré à la recette des finances de Charguia en date du 16/6/2023, enregistrement n°23504623 Quittance n°M073166, il a été décidé à l'unanimité la liquidation anticipée et définitive de la société Carthage FairTrade Limited et la nomination de Mr Mohamed Amine Henia en tant que liquidateur de la société.

Un exemplaire dudit acte a été déposé au Registre National des Entreprises le 12/7/2023 sous le n°2023129030.

Toutes les oppositions doivent être déposées entre les mains du liquidateur Mr Mohamed Amine Henia au siège social de la société.

2023401849SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances de DenDen le 6/7/2023 sous le n°23202258 quittance n°M046924 Mr Ahmed Ben Abderrazek Ben Saïda a vendu à Mr Abdelaziz Ben El Houcine Toumi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme Fast Food, sis à la rue Ibn Abi Dhief n°10 - Manouba.

Les oppositions seront déposées chez le Maître Basma Tborski son bureau sis au centre Bardo Cener rue Marrakech imm 7 appt 15 - 4ème étage Bardo pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 13/7/2023.

2023T00706FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié rédigé par Maître Jamel Romdhani et son assesseur Maître Sami Ardhaoui en date du 13/3/2023 enregistré à la recette des finances Douar Hicher le 29/5/2023 quittance n°M034860 Mr Walid Ben Ali Ben Abdallah a fait donation à son père Mr Ali Ben Belgacem Ben Abdallah tout le fonds de commerce exploité comme boulangerie et pâtisserie situé au n°15 avenue de l'indépendance - Manouba.

Toutes les oppositions doivent être déposées à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la parution de cet avis au JORT

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 15/7/2023.

2023T00708FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce signé le 10/7/2023 et enregistré à la recette des finances Hammamet le 11/7/2023, n° de quittance M097140, n° d'enregistrement 23203781. Mr Kamel Ben Youssef titulaire de la CIN 01849707, a vendu le Fonds de commerce sis à l'Avenue de Kuweit Hammamet 8050 Nabeul pour la Vente pièces de rechanges sous numéro de registre de commerce 1369331998 depuis 1996 à la société BEN YOUSSEF ET FILS VENTE PIECE DE RECHANGE.

Cette vente a été publiée aux journaux la Presse et Assahafa le 13/7/2023.

Toute opposition sera effectuée chez maître El Ajouz Habib 154 Rue Bab Souika Tunis 20 jours à compter de la publication au JORT.

2023T00710FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la Goulette le 6 juillet 2023 quittance n°078386 enregistrement n°23205021 Taoufik Bessouda a vendu à Chaima Kannou le Fonds de commerce à usage production et vente des gâteaux, domicilié au 13 rue Neirouz le Kram.

Les éventuels créanciers du cédant devront, sous peine de forclusion, faire opposition entre les mains du vendeur à l'adresse de son avocate maître Ben Amara Sonia, dans les 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

A noter que cet avis sera publié aux journaux quotidien «Echourouk» et «le Quotidien» du 13/7/2023.

2023R01831FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente enregistré à la recette des finances Akouda le 01/6/2023 sous le n°23201111 reçu n°22241, Mme Besma Bent Taher Mohamed Salah titulaire de la CIN n°05534083, demeurant à Kondar Sousse a vendu à Mr Lazhar ben Mahmoud Laaribi titulaire de la C.I.N n°04154228 la totalité du fonds de commerce sis au 42 Ouled Souguir Chott Meriem Sousse exploité comme un Fast-food et Pâtisserie.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de Maître Habib Chelbi demeurant à la Rue Victor Hugo Immeuble ZROUGA 4ème étage Bureau n°31 Sousse dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 15/7/2023.

2023S00859FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé en date du 5 Juillet 2023 enregistré à la recette des finances de Monastir le 5/7/2023, quittance n°M048889 enregistrement n°23204781, Dalila Kalalla titulaire de la CIN n°04126226 délivrée le 7 mai 2003 a vendu à Mr Chiheb ben Jannet titulaire de la CIN n°06917484 délivrée le 20 mai 2008, Mme Noura ben Jannet titulaire de la CIN n°06953056 délivrée le 20 avril 2019 et Mme Abir ben Jannet titulaire de la CIN n°14037769 délivrée le 12 novembre 2020 un fonds de commerce avec tous ses éléments situe à l'avenue Salem Bchir Monastir.

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux le Quotidien et Echourouk le 12 juillet 2023.

2023S00860FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié en date de 7/6/2023 enregistré à la recette des Finances de Monastir le 7/6/2023 Quittance n°M043888 Madame Amna Karkar a fait une donation à son fils Hfaidh Mili le fonds de Commerce du local destiné "FAST FOOD" sis à AGBA Monastir dont l'identifiant unique sous le n° 943707/Z. Les oppositions se font à l'adresse Rue Chedli Kalala 5000 Monastir.

Cet avis a été publié au journal "le Quotidien" du 15 juin 2023.

2023S00861FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 5/6/2023 et enregistrée à la recette des finances Hammam Sousse le 11/7/2023 sous n°23204479 Quittance n°76105, la société "MEILLEURE PEINTURE AUTO, M.F N°1094002/B, a vendu à Siwar Zardi, CIN n°09287452, la totalité du fonds de commerce situé à Rue Mars Bhayer Hammam Sousse. Les oppositions doivent être faites entre les mains Maître Ben Aicha Hatem de la société Ben Aicha frères avocats et conseils à son bureau sis à immeuble Zine Elabidine bureau n°51 rue Yeser Arafat Sahloul Sousse dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

Publier au journal Echourouk du 18/7/2023.

2023S00865FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 22/6/2023, enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse en date du 3/7/2023 (reçu n°73371, enregistrement n°23204323) Monsieur Mohamed Ridha ben Mohamed Zardi titulaire de la C.I.N n°08444100 a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné salon de thé, sis à l'avenue Elmaamoun Hammam Sousse 4011 - Sousse (Identifiant Unique n°1603136B) à Monsieur Wissem Ben Mohsen Ben Abdallah Ben Thabet titulaire de la C.I.N n°09285500.

Les oppositions s'effectuent entre les mains du rédacteur de ce contrat Maître Mdimegh Belgacem, avocat à Sousse de la société professionnelle unie d'avocat à son bureau sis à 66 rue Victor Hugo Trocadéro Sousse, et ceci dans le délai de vingt jours à partir de l'insertion de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de déchéance.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien le dimanche 16 juillet 2023.

2023S00868FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing rédigé par maître Jalleli Mahdi l'avocat à Sfax, légalisé à la municipalité à Rgueub le 12/6/2023, enregistré à la recette des finances de Rgueub le 20/6/2023 sous l'enregistrement n°2320125 et quittance n°M026069 Jlali Magtouf titulaire de la c.i.n n°01032720 a cédé à Mme Abidi Rachida titulaire de la c.i.n n°05997473, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, consacre taxiphone et divers sis à cité AL INTILAKA cité commerciale Rgueub.

Les éventuelles oppositions seront remises chez maître Jalleli Mahdi l'avocat à son étude sis à l'avenue la Liberté immeuble AMETIST A 4 étage n°1 Sfax et ce dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne sinon l'opposition sera nulle.

Cette annonce a été publiée au journal "Le Quotidien" n°6848 publié le 5 juillet 2023.

2023X00923FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé avec signature légalisée en date du 16/12/2021, enregistré à la recette des finances, rue Habib Bourguiba, le 29/12/2021 sous le n°21205518, Nasr ben Mohamed Bouaziz, demeurant à la route el Menzel Chaker km 4, Merkaz Damak, Sfax a vendu à la société comptoir des équipements et de peinture et sanitaire, titulaire de l'identifiant unique n°1437416C la totalité du fonds de commerce situé à la route el Matar km 4.5 n°3074 dont l'objet est la vente des Sandwichs. Les oppositions doivent être adressées au cabinet de Maître Ismail Ben Messaoud, sis à 3, rue Patrice Lumumba, immeuble Sfax city, dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Achourouk le 28/5/2023.

2023X00926FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé à Sfax le 8/5/2023 et à haleg elwed le 4/5/2023, et enregistré à la recette des finances Abou Kassem Echebbi Sfax le 9/5/2023 sous le numéro 23202073 et selon quittance n°M049294 Mr Mohamed Ben Moncef ben Taher Dammak, titulaire de la C.I.N n°05291623 fait à Tunis 23/10/2014, a vendu à Mr Akram Ben Ahmed Ben Salah Emamar, titulaire de la C.I.N n°08871680 fait à Tunis 3/9/2014, tout le fonds de commerce d'un local de vente en détail, situé à 57 rue bech hanba Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont recevables au siège du fonds de commerce dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication de cette vente au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette vente a été, en outre, publiée au quotidien Achourouk du 9/6/2023.

2023X00928FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Sboui Jouda enregistré à la recette des finances de Mazzouna le 12/7/2023 (Sous le n°23200367. Reçu n°M009533), Madame Salma Maswri a vendu à Madame Khathra Maswri le fonds de commerce «Restaurant» sis à la rue Sfax Mazzouna, Sidi Bouzid, C'est dans tous ses éléments matériels et moraux et sous toutes les garanties juridiques.

Les oppositions doivent être remise au domicile de Fonds vendu sis à la rue Sfax Mazzouna, Sidi Bouzid, dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion de cette publication au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal «le Quotidien» du 15/7/2023.

2023X00929FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente daté du 26/9/2022 enregistré à la recette des Finances de la Goulette le 19/01/2023 n° d'enregistrement 23200429 quittance n°8663 Mme Naima Bent Salleh ben Daw Mrabtini épouse Kamel Essaoudi titulaire de la CIN n°06561445 a vendu à Me Saddam Ben Ali Ben Daw Lazaar Titulaire de la CIN n°06590898 le Fonds de commerce (vente de Fruits secs) sis au magasin n°A (0.9) sis au Rez-de-chaussée du Bloc A Immeuble «Résidence Ezzeintouna» objet du titre foncier n°70550 Tunis sis à l'Aouina, délégation de la Goulette en bordure de la route de Tunis.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la vente au JORT chez l'acheteur Me Saddam Ben Ali Ben Daw Lazaar à l'adresse du Fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée au journal Essahafa le 12/7/2023.

2023401847FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 3 Juillet 2023 enregistré à la Recette des Finances le Lac Tunis le 6 Juillet 2023 sous le n°23206508 Quittance n°MO71910, "Société LAGO" Société à Responsabilité Limitée, ayant sons siège social au

local n°7 situé à la Résidence Hannibal Palace Les Berges du Lac 2 - 1053 Tunis immatriculée au registre National des Entreprises sous le n°1396487Q, a cédé à la "Société BLU SPAZIO", Société à Responsabilité Limitée, dont le siège social est sis à la Résidence Venezia les Jardins du Lac 2 Les Berges du Lac Tunis, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le n°1226429K, la totalité d'un fonds de commerce à usage de tous commerces, exploité dans le local n°7 situé à la Résidence Hannibal Palace Les Berges du Lac 2 - 1053 Tunis, comprenant uniquement les éléments incorporels indiqués dans ledit contrat de vente.

Les oppositions seront faites entre les mains de Maître Mohamed Maher Snoussi Avocat, sis au 5 rue Riadh Mutuelleville 1082, et ce, Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cet avis a été publié dans le journal quotidien le Temps du 13 Juillet 2023.

2023401848FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat, enregistré à la recette des finances de rue des Jardins Ariana le 26/6/2023 quittance n°79736, enregistrement n°23206257 Mme Imen bent Mustapha ben Salah Chrak Titulaire de la C.I.N n°08717966 au profit de la Sté DAMAS ROYAL HOME TUNIS et Mr Mohamed Heythem Ben Samir Katrimez Titulaire du passeport n° 015767672 au profit de la Sté DAMAS ROYAL HOME TUNIS et Mme Imen bent Mustapha ben Salah Chrak ont vendu à Mme. Marwa bent Omrani Maknassi Titulaire de la C.I.N n° 07382700 au profil de la Sté HELIN HOME au cours de constitution tout le Fonds de commerce situé à la Rue de l'environnement Dar Fadhal Soukra 2036 Ariana et destiné pour tout commerce. Toutes les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au JORT.

Cet avis a été déposé au journal le Quotidien du 7 juillet 2023.

2023401858FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé enregistré le 30/6/2023 à la recette des finances Sidi Hassine, reçu n°M064930, n°23202325.

Monsieur Abdlaziz Slaymi, CIN : 07411799 demeurant n°241 rue Elhrayria Ezahrouni Tunis a vendu à monsieur Ridha Maamouri, CIN : 07406224 demeurant à la rue Hichem Iben 3orwa cité Ennaser Mnihla Ariana la totalité du fonds de commerce qui lui appartient sis au n°47 rue Elhrayria Ezahrouni Tunis et consistant en un Fonds de commerce pour vente friperie.

Les éventuelles oppositions se font entre les mains du vendeur monsieur Abdlaziz Slaymi dans un délai de vingt jours à compter du présent avis au journal officiel.

Le présent avis a été publié au journal «le Quotidien» du 11/7/2023.

2023401863FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte de location enregistré à la recette des finances Habib Themeur Tunis, daté du 9 mars 2023 de N° Enregistrement 23301027 la Société le Foyer D'Orient SARL Représentée par son gérant Chokri Harbaq N° MF 0723832E a loué a Mr Zouhair Jebali tout le fonds de commerce exploité pour tout commerce sis 150 rue Charles de Gaulle Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels pour une durée d'une année à partir 1/02/2023 au 31/1/2024.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» du 13/7/2023.

2023T00705FCCC3

Notification d'un contrat d'agence libre

Conformément aux livres écrits reconnus par la signature du 27/6/2023 et enregistrés à la recette des finances d'El-Mourouj3 le 7/3/2023 sous le numéro d'inscription 23303325 et le numéro de reçu M055440, la Maram Kindergarten Company a été légalisée dans la personne de son représentant légal et de son mandataire Kawthar Al-Ayari sous la forme d'une société à responsabilité limitée dont le seul identifiant est au Registre National des établissements n°147912214, dont le siège social est sis à Avenue Djibouti n°03 El Mourouj3 Ben Arous, au profit de Mme Syrine Bouraoui Amiria, titulaire de la carte d'identité nationale n°07233072 délivrée en Tunisie le 6/6/2023, toutes d'origine commerciale sise à l'Avenue Djibouti n°03, El Morouj3 opérant pour exercer l'activité d'un jardin d'enfants renommé (L'Arc-en-Ciel Magique) pour une durée d'un an du 01/8/2023 au 31/7/2024, renouvelable par tacite reconduction.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 11/7/2023.

2023R01834FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suite à l'acte sous seing privé conclu le 5/7/2023 et enregistré à la recette des finances de Monastir le 11/7/2023 sous n°MO49818 et sous le n° d'enregistrement 04006287 selon lequel Mr Mahmoud Elbhouri titulaire de la carte d'identité n°04006287 a loué tout le fonds de commerce avec ses éléments matériels et immatériels exploité comme café sise à immeuble echraka Monastir à Mr Mohamed Amine Jammali résident à Monastir avec un délai de vingt jours pour faire les oppositions au Bureau de l'avocate Maître Bizid Besma sise à Monastir.

2023S00862FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 20/02/2020, enregistré à la recette des finances H.Sousse le 19/5/2020 sous n°20301581 Quittance n°34446, la société «LOGIA» Identifiant Unique N°0737710S représentée par son Gérant Alaya Zardi, a loué à la société «HY CUISINE» Identifiant Unique n°1551460Y représentée par sa gérante Fouzia Guen, la totalité du fonds de commerce sis à la Rue Mahmoud Elmessaadi zone

industrielle Bhaier Hammam Sousse, destiné pour la fabrication de meubles.

Les oppositions seront acceptées dans le délai légal chez le locataire à l'adresse du FC loué.

Cet avis a été publié aux journaux quotidiens «Le Quotidien» et «Achourouk» du 28/5/2023.

2023S00871FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un groupement d'eaux de développement dans le secteur agricole pour l'eau potable à Zamour 1 Bel Kher Gafsa

Suite au procès-verbal le 5/01/2023 est constitué le Groupement de développement dans le secteur agricole pour l'eau potable à zamour1 dont les associés sont : Amor ben Ali Ayechi 03143151 président du Groupement, Bechir ben Ali Bouhdima 04884421 membre, Mohamed Mabrouk Bouaniza 06180599 membre.

2023R01818APSF1

Avis

Nom du club : Espoir Sportif Dahmani

Local du club : Dahmani Athlétique Club - rue Hédi Chaker - Dahmani 7170

Les membres :

La présidente : Guesmi Najet

Secrétaire général : Mouhamed Saleh Dirbeli

Trésorier : Ahmadi Aymen

Les objectifs : le développement de la discipline de Basket-ball ainsi que l'encadrement et la formation des jeunes

Les spécialités : Basket-ball.

2023R01824APSF1

Constitution de syndicat des propriétaires nommé

«ALLIANCE»

Conformément à l'assemblée générale constitutive datée le 10 juin 2023 enregistrée à la recette des finances el Mourouj le 16 juin 2023 selon quittance numéro 052276 enregistrement n°23703152 selon laquelle le syndicat des propriétaires de Résidence Alliance est composée de 4 membres, en application de ce qui a été déclaré aux travaux de l'assemblée générale tenue le 10 juin 2023, et ce sont respectivement : Hatem Al-Nafati, Président, Yassine Salhi, président adjoint, Ezzahi Salimi, trésorier, et Sami bin Mohamed El Imam, trésorier adjoint.

Le siège social du Syndicat a été désigné à la résidence de l'Alliance Mourouj IV Ben Arous.

2023R01829APSF1

Homologation de résolutions

ASSOCIATIONS PARTIS SYNDICATS ET SYNDICS

Résidence "Le Platine" cité Ennasr 2 Ariana 2037

Election d'un nouveau bureau pour le syndic du complexe résidentiel

«Résidence LE PLATINE»

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des propriétaires du complexe résidentiel «Résidence LE PLATINE» tenue le 29 janvier 2023 et enregistré au tribunal financier d'El Menzah VI le 31 janvier 2023 sous le numéro de 23800880 quittance numéro 15275, un nouveau bureau syndical composé des membres suivants a été élu :

- M. Ramzi Dekhil avec la qualité de président du syndicat.

- M. Walid Jedidi avec la qualité de Secrétaire Général.

- M. Moncef Mezghani avec la qualité de trésorier.

- M. Monther Ksibi avec la qualité de membre.

- M. Youssef Annabi avec la qualité de membre.

Ce bureau a été approuvé par la municipalité de l'Ariana par une décision rendue le 17 février 2023 sous le numéro 809.

2023R01802APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Après déduction du prix d'ouverture à 40%

Cabinet Maître Makkes Hanen

Avocate

Rue Habib Thameur Houmt Souk Djerba

- Les créanciers saisissants : Héritiers Otman Ben Joomaa Ben Aissa qui sont :

Manoubia; Chedlia Ben Aissa et les héritiers de Omar Mongi Ben Joomaa Ben Aissa qui sont : sa veuve Moufida Ben Harbi et ses enfants Oumeima et Mohamed Ben Aissa et les Héritiers de Tahar Ben Joomaa Ben Othman Ben Aissa qui sont : sa veuve Zohra Chadi et ses enfants Wassila, Wahida, Othman, Hanen et Chamss Eddine Ben Aissa et les Héritiers de Ahmed Ben Othman Ben Aissa qui sont : sa veuve Najia Bent Ali Mazouze et ses enfants Abdelquader, Afef, Awatef et Raja Ben Aissa, leur domicile élu est chez Cabinet Maître Makkes Hanen Avocate Rue Habib Thameur Houmt Souk Djerba.

- Le débiteur saisi : Omar Ben Hédi Gassri, domicilié à Midoun Djerba.

- L'avocat poursuivant : Maître Makkes Hanen Avocate Rue Habib Thameur Houmt Souk Djerba.

- L'immeuble saisi : une parcelle de terrain, sise à Tegermesse Midoun Djerba, comprenant deux barakas, traversée par une tabia d'une superficie totale de 6460m², limitée à l'Est sur la longueur de 87.47 m par la parcelle n°657 secteur C Midoun, au Sud sur la longueur de 46.70 m par la parcelle n°379 secteur C Midoun, à

l'Ouest sur la longueur de 36.41 m par la parcelle n°673 secteur C Midoun et sur la longueur de 60.19 m par la parcelle n°444 secteur C Midoun, au Nord sur la longueur de 110.80 m par la parcelle n°665 secteur C Midoun.

- Le prix d'ouverture : cent quatre-vingt-treize mille huit cents dinars (193.800.000 DT)

- Date et lieu de l'adjudication : le lundi 9/8/2023 à partir de 9 h du matin au tribunal de Première Instance de Médenine.

- La visite de l'immeuble saisi : Quotidiennement à partir de huit heures (8h) du matin jusqu'à dix huit heures (18h).

2023R01846VEPA1

Vente aux enchères

Partie poursuivante : Fraj Trabelsi ; Av Abi Zomaa El Balaoui Kairouan c.i.n 01864512

Partie saisie : Ali Gaida, Rue Farhat Hachad, à Msaken, et si nécessaire, Rue l'environnement (en face du cabinet Dr Sami Ibrahim) Msaken et si nécessaire encore Rue Baghdad 4070 Msaken c.i.n 055592895.

L'avocat poursuivant : Maître Lotfi Raies M.F. 992683/G rue de l'indépendance Sousse.

Immeuble saisi : 9627.5 parts revenant à titre de propriété à la partie saisie dans l'immeuble objet du titre foncier n° 33251 Sousse sis à Msaken, se compose d'une terre blanche de 3 HK 85 R 10 cultivable près de l'usine STIP et non loin de la route Sousse - Kairouan GP12.

Mise à prix : 336.962.500 dinars et outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

La vente sera procédé le 21/8/2023 à 9h et suivant à la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Sousse.

Visite de l'immeuble pendant les heures du travail, le cahier des charges est déposé au greffe et à l'étude de l'avocat poursuivant, ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2023S00863VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Ayadi Abdelfateh

Partie poursuivante : Abdelkader Jouadi Demeurant à la Route Saltania km 7, Domicile élu Cabinet de Maître Ayedi Abdelfettah.

Partie saisie : Mohamed Ben Amor Demeurant à l'Avenue Rached n°21 Sakiet Eddaier Sfax.

L'immeuble destiné à vendre : Toute la moitié indivise de la propriété représentée à un appartement du site oriental incomplet situé près de Mahdia km 7,5 Al-Fath rue bifurquant de la rue Rashad Sfax, d'une superficie de 168 m² séjour, couloire, une cuisine sans équipement, un balcon, deux chambres, une suite pour les parents qui comprend une chambre, une salle de bain non équipée et un balcon.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax la matinée du lundi 21/8/2023 à partir du 9 heures du matin.

Mise à prix : 63.000.000 D.

Toute personne intéressée par l'adjudication doit consigner le 1/3 du prix par l'intermédiaire d'un avocat.

La visite de l'immeuble peut s'effecteur tous les jours de travail pendant l'horaire administratif pour plus de renseignements contacter le secrétaire de la cour de première instance de Sfax où déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant.

2023X00927VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Amous Abdelhamid

Avocat à la cour de cassation

31 Avenue Farhat Hached Sfax

Il sera procédé à la revente immobilière aux enchères publiques à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Sfax 2 sis à la zone 2 rue 4 Ahmed Aloulou prés CNSS Sfax le mercredi 16/8/2023 à 9 heures du matin.

Partie poursuivante :

- Banque Internationale Arabe de Tunisie société anonyme son registre de commerce n°B187881996 représentée par son représentant légal dont le siège social est au 70,72 avenue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie :

- Monsieur Asaad Ben Abdeljalil Ben Ali Sassi chauffeur dans une Société demeurant route Menzel Chaker km 6 rue Sidi Khalifa Tayari Sfax CIN n°01307086.

Avocat poursuivant :

- Maître Amous Abdelhamid avocat à la cour de cassation demeurant 31 avenue Farhat Hached Sfax.

Immeuble saisi :

Il s'agit d'un logement Est de 155 m² sis à la route Menzel Chaker km 6 rue Sidi Khalifa Tayari Sfax composé d'une véranda Est desserrant à un hall comportant un salon Ouest et une pièce Est et un couloir comportant 3 pièces dont 2 à l'Ouest une comporte un placard et une 3ème ouvrant à l'Est une salle de bain et une cuisine ouvrant à l'Est sur un balcon Ouest comporte un placard sans porte.

Le tout construit sur un terrain clôturé de 364 m² de Nord Est vers le Sud 26,26m puis vers l'Ouest 11,60m puis vers le Nord avec déviation angle coupé 4,32m puis une 2ème vers le Nord 21,20m puis l'Est jusqu'au point de départ des mesures 15,20m.

Au Nord Gzaiel Ben Belgacem à l'Est Frej Ben Belgacem au Sud un passage à l'Ouest une rue d'où l'entrée.

Equipé d'eau potable et l'électricité non lié avec le réseau ONAS.

Mise à prix :

- Cent huit mille trois cent trente six Dinars outre les frais (108.336, 000).

Observations :

La visite de l'immeuble saisi peut se faire tous les jours pendant les heures de travail. Le cahier des charges est déposé au greffe et à l'étude de l'avocat poursuivant.

Tout participant étranger doit se prémunir préalablement de l'autorisation du gouvernorat. Ne peuvent participer aux enchères que ceux qui auront préalablement consigné le tiers de la mise à prix soit 36.112,000 D.

2023X00931VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Sami Elleuch

Tribunal de première instance de Sfax 2

Affaire n°1612 - Audience du 23/8/2023

Le poursuivant : Moncef Brini ; demeurant à la route Lafrane km 3 rue 415 Sfax, domicile élu chez son avocat Maître Sami Elleuch, Imm Centre marhaba B 4-5 Rue Taher Sfar 3000 Sfax.

Avocat du poursuivant : Maître Sami Elleuch.

Le saisi : Héritiers feu Taoufik Brini qui sont : sa veuve Sarra bent Ahmed Ben Makhlouf, sans profession et son fils Ameur Brini, profession gérant de société; demeurant à la maison de Wasila ben Makhlouf épouse Abdelaziz Zribi demeurants à la route Elain km 2.5 Elalia rue Ahmed Tlili n°604 Sfax et Nidham Brini épouse Ali Ben Amor demeurant à la rue Ibn Khaldoun n°60 zenket Sakiet ezzit et à la route de Lafrane km 2.5 zenket Chaabouni à gauche Sfax.

L'immeuble objet de la saisie : La totalité de la parcelle de terre comprenant 20 pieds d'oliviers sise à la forêt Chaal mesurant de l'est vers l'ouest sur 5 rangées et du sud vers le nord sur 4 rangées; limitée du coté sud par héritiers Mansour Brini et au nord Rached Brini ; à l'ouest par Khalil Brini et à l'est par Moncef Brini.

Mise à prix : Vingt quatre milles dinars (24.000,000 d)

Lieu et date de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Mercredi vingt trois Août l'an deux mille vingt trois (23/8/2023) à partir de 9 h du matin à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax 2, section 3 au 4 rue Ahmed Aloulou à proximité de la section de la CNSS - Sfax.

Visite des lieux : tous les jours de la semaine.

Renseignements : Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ou l'Etudes de Maître Sami Elleuch Imm. Centre marhaba B 4-5 Rue Taher Sfar 3000 Sfax, où est déposé le cahier des charges.

2023X00934VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Sami Elleuch

Tribunal de première instance de Sfax 2 - N°1611

Audience du 23/8/2023

Le poursuivant : Abderrezzak Sallami demeurant à la rue Aboulkacem Chebbi, imm. Le Colisée, escalier C, 1er étage, à son domicile élu chez son avocat Maître Sami Elleuch, Imm Centre marhaba B 4-5 Rue Taher Sfar 3000 Sfax.

Le saisi : Mohamed ben Hsouna Elloumi, demeurant à la route Lafrane km 1.5 rue 147 n°8 Sfax et Avenue Farhat Hached immeuble Alyosr 3ème étage Sfax

L'immeuble objet de la saisie : La moitié indivise de la totalité de l'immeuble sis à la route Menzel Chaker km 3 Sfax à la rue connue sous Zenket Barnous dérivée du bord ouest de la route indiquée à environ 850 m de distance, consistant en la moitié indivise de la parcelle de terre d'une superficie de 444 m² mesurant à partir de l'angle nord- ouest vers le sud 17.54 m puis vers le sud avec inclinaison vers l'est 10.82 m² puis vers l'est 11.98 m puis vers le nord 23.06 m puis vers l'ouest jusqu'à l'angle de départ 20 m ; limitée au sud par une entrée créée d'environ 10 m d'où l'entrée, à l'est par Mallouli ; au nord Krichen et à l'ouest route enrobée.

Mise à prix : Cinquante cinq mille cinq cent dinars (55.500,000 d)

Lieu et date de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Mercredi vingt trois Août l'an deux mille vingt trois (23/8/2023) à partir de 9 h du matin à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax 2, section 3 au 4 rue Ahmed Aloulou à proximité de la section de la CNSS - Sfax.

Visite des lieux : tous les jours de la semaine.

Renseignements : Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ou l'Etude de Maître Sami Elleuch Imm. Centre marhaba B 4-5 Rue Taher Sfar 3000 Sfax, où est déposé le cahier des charges.

2023X00941VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Riadh Ghnainia

Avocat

7 avenue Taib M'hiri 2 étage App 6 Ariana 2080

Tél : 71.700.123 / 54.195.224

Matricule fiscal : 0873578 T/P/000

A la demande de Banque Tuniso-Koweitienne, dont le siège social est à Tunis, 10, Bis, Avenue Mohamed 5, société anonyme, immatriculée au registre de commerce sous le numéro B152691996.

Contre La société l'international De Bois et Matériaux De Construction IBMC, société à responsabilité limitée dont le siège social est à la Rue Taher Debaya 6001 Gabès, immatriculée au registre de commerce sous le numéro B190551999.

A la diligence de Maître Riadh Ghnainia, son bureau sis au 7 rue Taib Mhiri 2 étage App6 Ariana 2080.

Terrain à vendre : dénommé Al Ikhlass objet de titre foncier numéro 16752 Gabès superficie 380 m² sis Argoub Mareth Gabès sous forme d'un terrain à bâtir clôturé. Nord : Foued Arroum, sud : villa jaaderi, est : rue largeur 8 m, ouest : Foued Arroum.

Mise à prix : 87900.000 Dinars frais en sus.

Date et lieux de la vente : mercredi 23 août 2023 à partir de 9h devant la chambre des saisies immobilières au tribunal de première instances de Gabès.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2023401866VEPA1

Avis aux créanciers

Distribution des deniers

République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal de 1ère Instance de Bizerte

Affaire n°249

Par décision du juge chargé de la distribution des deniers au Tribunal de 1ère Instance de Bizerte en date du 3-7-2023 il a été décidé l'ouverture de

la procédure de distribution du montant provenant de la vente des biens déjà saisis pour le compte de la SDEAE DE BIZERTE suite à la requête déposée par Maitre Ben SMAIL Férid au nom de la CNSS.

Tout créancier qui envisage de participer à la distribution du produit de la vente doit présenter dans un délai de 30 jours à partir de la publication de cet avis au JORT une demande de collocation et tous les documents justifiant sa créance par l'intermédiaire de l'office d'un avocat auprès du greffe du Tribunal à défaut de forclusion.

Cet avis est rédigé en application des articles 468 et suivants du CPCC.

2023T00707VEPA2

Avis aux créanciers

Clôture de faillite

Société : Khetmine confection groupe société à responsabilité limitée

Siège : Route de Tunis Menzel Jemil Bizerte

RC : B2446962005

Syndic de faillite : Monsieur Mohamed Habib Sayhi (09 Rue Jalel Eddine Naccache cité la Gazelle 2083 Ariana)

En vertu du jugement n°266 rendu par le tribunal de première instance de Bizerte le 6 Juillet 2023, il a été déclaré la clôture des opérations de la faillite objet du jugement déclaratif de la faillite n°542 rendue le 20 Janvier 2015 pour défaut d'actif. Le jugement est inséré au registre national des entreprises.

2023R01825VEPA2

Vente d'un terrain à Bouhjar

Sté D'ELEVAGE de Monastir - SA

Cité El Agba route de Khnis 5000 Monastir

Identifiant unique : 009021 V/P/M/000

En exécution de l'ordonnance rendue par le juge de l'entreprise du tribunal de première instance de Monastir le 11 juillet 2023, l'administrateur judiciaire informe le public qu'il compte mettre en vente au plus offrant un terrain d'une superficie de 14936 m² et objet du titre foncier n°51571 Monastir aux conditions suivantes :

- Valeur de l'expertise : 5.227.600,000 dt

- Caution : 100.000,000 dt

- Dernier délai de remise des offres lundi 11 septembre 2023

- Les offres sont à envoyer selon cahier des charges à l'administrateur judiciaire Naoufel Bouzgarrou dont l'adresse est 11 avenue Tahar Sfar 4002 Sousse. Tél : 29.452.878/98.240.982.

2023S00857VEPA2

Avis d'Approuver le plan de sauvetage

STE GROUPE LAZREG DE COMMERCE GLC - SARL

Avenue L'Environnement Ksar Hellal 5070 Monastir

Identique unique : 777335 L/A/M/000

Le tribunal de 1ère instance de Monastir a décidé le 11/7/2023 d'Approuver le plan de sauvetage proposé le 17/11/2022 par l'administrateur judiciaire Monsieur Naoufel Bouzgarrou.

2023S00869VEPA2

Clôture de la faillite

Société SOMATEL - SARL

Cité Administrative Ouled Chamek Mahdia

MF : 0025174F

CNSS N° : 10923311

Le tribunal de première instance de Mahdia a prononcé à la date du 11/7/2023 la clôture des procédures de faillite pour insuffisance d'actif de la société.

2023S00870VEPA2

Le liquidateur

Liquidation de société El Ain de commerce - SARL

Identifiant unique : 1078732M

En vertu du jugement du tribunal de première instance de Sfax n°8465 du 02 Mai 2017, la Société El Ain de commerce - SARL, a été dissoute et en vertu de la décision du 13 décembre 2022 Mr Bilel Hachicha a été désigné comme liquidateur sous contrôle du juge désigné à cet effet.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créance dans les délais impartis à l'adresse du liquidateur, avenue Hédi Nouira immeuble la couronne 8ème étage escalier B bureau n°1 Sfax.

2023X00930VEPA2

Avis

En vertu de l'article 46 du CSC, Monsieur Tijani Chaabane, Liquidateur de la Société «ETANCHEITE IDEALE» identifiant unique 0620751K, informe que le projet de répartition du produit de liquidation approuvé par le juge-commissaire chargé du contrôle des opérations de liquidation auprès du tribunal de 1ère Instance de Sfax le 13 Juillet 2023, est déposé au siège de son bureau sis à la route Soukra km 1 - Sfax km 1. Tél : (74) 248099.

Toute personne intéressée peut faire opposition dans un délai de 90 jours à compter de la date de parution du présent avis.

2023X00932VEPA2

Décision d'ouverture de Règlement Judiciaire

Règlement judiciaire n° 56

SOCIETE LABORATOIRES SYNBIOZ

Siège social : Z.I Menzel Chaker lot n°4

Identifiant unique N°: 1480558N

En vertu de la décision rendue par le Président du tribunal de première instance de Sfax 2 du 7/7/2023 concernant le règlement judiciaire n°56 relatif à la société LABORATOIRES SYNBIOZ, il a été décidé :

1- Déclencher la procédure de règlement judiciaire à l'encontre de la société LABORATOIRES SYNBIOZ, l'ouverture de la période d'observation et confier le dossier au juge commissaire de ce tribunal pour contrôler cette procédure; de désigner de l'expert Mokhlès Laajili Administrateur Judiciaire chargé de recevoir le plan de sauvetage proposé par la société débitrice, de l'étudier et de le modifier, si nécessaire, et tout cela dans un délai de neuf mois.

2- La suspension des procédures de poursuite et d'exécution en raison de non paiement d'une créance

antérieure à la période d'observation et l'arrêt du cours des intérêts et des pénalités de retard et la suspension des délais de déchéance sauf stipulation légale.

3- L'autorisation d'inscrire un extrait de cette décision au registre des entreprises, la communication d'une copie à la commission de suivi des entreprises économiques et son insertion au journal officiel de la République Tunisienne aux frais de la société débitrice.

2023X00938VEPA2

Avis aux créanciers

SOCIETE TOMORROW IS BETTER SUARL en liquidation

Au capital de 20 000 dinars

Siège social : 14 D, rue Emir Abdelkader - Mutuelle ville 1082 Tunis

Identifiant Unique : 1736908J

Monsieur Imed JEMAI nommé liquidateur de la Société TOMORROW IS BETTER SUARL, par décision de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 5/9/2022, enregistrée à la recette des finances Cité Mahrajène, le 8/9/2022, quittance numéro 076218, sous le numéro 22505145, et déposé au registre national des entreprises le 14/9/2022 sous le numéro 202277204, Monsieur Imed JEMAI informe qu'il va procéder à la distribution des fonds disponibles entre les créanciers de la société suivant leurs rangs et appelle tout créancier éventuel à la société de produire les justificatifs de sa créance à l'adresse suivante : 09, rue Taieb Mhiri Raoued, Ariana, et ce dans un délai de Trois mois à partir de la parution du présent avis.

2023401854VEPA2

Ouverture des procédures de règlement judiciaire

Société LA CERAMIC - SA

Au capital de : 5 950 000 D

Siège social : Rue Naasen Km 3.5 Chbedda 2082 Fouchana

Identifiant Unique : 0381386B

En vertu de la décision émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 11 juillet 2023 il a été décidé :

L'ouverture des procédures de règlement judiciaire au profit de la Société LA CERAMIC

- Désignation de Madame Rim Mohamed en qualité de juge commissaire.

- Désignation de l'administrateur judiciaire Monsieur Ameur Mansour pour étudier le plan de redressement proposé par la société demanderesse du règlement judiciaire, exprimer son opinion, le modifier si nécessaire et contrôler les actes de gestion.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances au cabinet de l'administrateur judiciaire sis au 53, Rue Echam, 2ème Etage, App n°6 - 1002 Tunis - Tél : 71 830 168 Fax : 71 830 173 dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce et 60 jours pour les créanciers domiciliés hors du territoire Tunisien.

2023401860VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Société des Services Collectifs Agricoles Meozelienne «S.S.C.A.M»

Menzel Bouzelfa

Capital : 116 061 301 D

M.F : 9494B/N/M/000

R.C : C14611998

CNSS : 26893-24

Tél. : 72 292.053

Fax : 72.292.046

Le Président du Conseil d'Administration de la Société des Services Agricoles, SSCAM, invite l'ensemble des associés de la société à assister aux travaux des deux assemblées générales, en réponse à une deuxième convocation, le 10 Août 2023, au siège social de la société, selon l'ordre du jour suivant

I. Assemblées Générales Ordinaire :

A partir de 10 h, délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lire les rapports littéraires et financiers pour l'année 2022

2/ Lire le rapport du contrôleur pour 2022

3/ Discussion et validation des rapports soumis

4/ Brevet délivré aux dirigeants de l'entreprise pour l'année 2022

5/ Règlement définitif de la liste des paysans inconnus

6/ Acceptation des nouvelles recrues

7/ Exclusion des personnes concernées

5/ Nommé auditeur pour les années 2023/2024/2025.

Remarque :

Tous les rapports, états financiers pour l'année 2022 et comptes rendus des réunions sont à la disposition de tous les participants à partir du huitième jour précédant l'assemblée plénière.

Toute personne souhaitant se porter candidate au contrôle des comptes de la société pour les années 2023/2024/2025 peut déposer une demande de candidature au conseil d'administration de la société dix jours avant la séance.

II. Assemblées Générales Extraordinaire

A partir de 12 h, délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Certification de la réduction du capital de l'entreprise suite à l'offre de participants anonymes

2/ Améliorer le capital de l'entreprise en acceptant de nouveaux entrants.

2023T00703SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Saveurs Méditerranéennes S.A

Au capital de 170.000 Dinars

Zone Industrielle Kondar 4020 Sousse Tunisie

MF : 1036348/C

Messieurs les actionnaires j'ai l'honneur de vous convoquer à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 7/9/2023 à 10 heures au siège de la SIM SICAR sise au 67 rue Alain Savary cité jardin bloc B 3ème étage 1002 Tunis.

L'ordre du jour sera le suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de gestion de l'exercice 2010

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes et approbation des états financier 2010

3) Affectation des résultats

4) Quitus aux administrateurs et renouvellement des pouvoirs du PDG

5) Renouvellement des mandats des administrateurs

6) La nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour la période de 2011 à 2013

7) Etablir les bilans de liquidation pour la période 2014 à 2023

8) Entamer la procédure de liquidation de la société.

2023T00704SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Article 276 du Code des Sociétés Commerciales

ARISTON THERMO TUNISIE

Société anonyme, Non Résidente

Capital social : 500.000 Euros

(Soit l'équivalent pour les besoins d'enregistrement à 1.200.000 dinars)

Siège social : 22, Rue de l'imprimerie - Zone Industrielle Ksar Said 2086 la Mannouba - Tunis

Identifiant Unique : 1509725M

Le Conseil d'administration tenu le 27/7/2023, convoque les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le lundi 4 septembre 2023 à 9 heures par visioconférence avec comme points à l'ordre du jour :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée;

2. Examen et approbation du rapport de gestion de l'exercice clos au 31/12/2022 ;

3. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2022 ;

4. Approbation de conventions réglementées ;

5. Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2022;

6. Approbation d'emprunts;

7. Quitus aux administrateurs;

8. Renouvellement du mandat des administrateurs ;

9. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes.

2023401850SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT

DU NORD OUEST «SODINO»

Société anonyme

Au capital de 38.051.690 DT

Siège social : Bâtiment «Société des foires de Siliana», Avenue Taieb Mhiri, 6100, Siliana

MF : 31369 D/P/M/000

CNSS : 206360-41

Messieurs les actionnaires de la Société de Développement et d'Investissement du Nord-Ouest «SODINO» sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 15 Août 2023 à 10h au Novotel Tunis, se trouvant au 44, Avenue Mohamed V, 1002, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement de la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire sur l'exercice 2022.

2. Lecture des rapports, individuel et consolidé, du conseil d'administration relatifs à l'activité de la société pour l'exercice 2022.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes individuel et consolidé, sur l'exercice 2022.

4. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers individuels relatifs à l'exercice 2022.

5. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2022.

6. Quitus aux administrateurs.

7. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

8. Renouvellement de mandats de certains administrateurs.

9. Approbation ratificative du renouvellement du mandat de la société FINACORP au poste d'administrateur de la société.

10. Pouvoirs pour formalités.

2023401859SANB3

Convocation aux assemblées générales ordinaires

Article 276 du code des sociétés commerciales

SOCIETE CMA CGM INLAND SERVICES TUNISIA (CCIS TUNISIA)

Société anonyme

Capital social : 150.000 Dinars

Siège social : Immeuble Adonis, Rue du Lac Annecy - 1053 Les Berges du Lac

Identifiant Unique : 1412318T

Le Conseil d'administration tenu le 01/7/2023, convoque les actionnaires de la Société :

A l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le lundi 14 août 2023 à 10 heures par visioconférence avec comme point à l'ordre du jour :

1/ Ratification des délais de tenue de l'assemblée;

2/ Examen et approbation du rapport du conseil sur la gestion de l'exercice clos au 31/12/2021 examen et approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2021 ;

3/ Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2021 ;

4/ Approbation de conventions réglementées;

5/ Quitus aux administrateurs.

II/ A l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le lundi 14 août 2023 à 11 heures par visioconférence avec comme point à l'ordre du jour :

1/ Ratification des délais de tenue de l'assemblée;

2/ Examen et approbation du rapport du conseil sur la gestion de l'exercice clos au 31/12/2022 examen et approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2022 ;

3/ Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2022;

4/ Approbation de conventions réglementées;

5/ Quitus aux administrateurs.

2023401862SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

HERUNDO SOCIETE ANONYME

Au capital de 961.000,000 dinars

Siège social : 57, rue 8603, 2035 la Charguia 1, Tunis

Matricule Fiscal : 1580015/R/A/M000

Mesdames et messieurs les actionnaires,

Au nom du Conseil d'Administration de la société, son président a l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra le 3 Août 2023 à Treize heure (13h00) au siège social de la société au 57 rue 8603, 2035 la Charguia 1, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Validité de la réunion;

2) Approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2022, et présentation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs audit exercice;

3) Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2022;

4) Affectation des résultats;

5) Approbation des conventions réglementées par le code des sociétés commerciales;

6) Quitus aux administrateurs;

7) Pouvoirs.

Conformément aux dispositions des statuts, vous avez la possibilité de consulter les documents nécessaires à votre information qui sont à votre disposition au siège social de la Société.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs l'assurance de nos salutations les meilleures.

2023401864SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

HERUNDO

Société anonyme

Au capital de 961.000,000 dinars

Siège social : 57, rue 8603, 2035 la Charguia 1, Tunis

MF : 1580015/R/A/M/000

Mesdames et messieurs les actionnaires,

Au nom du Conseil d'Administration de la société, son président a l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 3 Août 2023 à quatorze heure (14h) au siège social de la société au 57 rue 8603, 2035 la Charguia 1, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Validité de la réunion

2. Continuité de l'activité

3. Restructuration du capital

4. Pouvoirs

Conformément aux dispositions des statuts, vous avez la possibilité de consulter les documents nécessaires à votre information qui sont à votre disposition au siège social de la Société.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs l'assurance de nos salutations les meilleures.

2023401865SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA GENERALE DES PEINTURES ET ACCESSOIRES

S.A.R.L au capital de 3.460.000 dinars

Rue de La Physique, Z.I Ben Arous 2013

IU : 0349550H

Les associés de la Société GENERALE DES PEINTURES ET ACCESSOIRES «GPA» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 17 Août 2023 à 10 Heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des états financiers de l'exercice 2022 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

- Approbation des conventions réglementées;

- Quitus à la Gérance;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2023R01832SRLB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un acte de propriété

Mme Hayet Bent Frej Ben Abdelhafidh Trabelsi titulaire de la CIN n°04187808 pour le compte de son père le feu Frej Ben Abdelhafidh Trabelsi, déclare la perte de l'acte de propriété n°03/12040, objet du titre foncier n°46453 Monastir sis à Imadet Menzel Hayet délégation Zéramdine, Gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Touza sous n°102 le 14/7/2023

2023S00864DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Il est porté à la connaissance du public que M Ben Hamida Najwa a perdu son titre de propriété d'un terrain de superficie de 480.25m² sise à la route Menzel Chaker km 3 zanket Barnous eloud Sfax acte notarié daté du 6/02/1979 dressé par les notaires Ahmed Chelli et Mohamed ellouz et elle veut extraire une copie tenant lieu et place de l'original par l'intermédiaire du notaire Moncef Bouaziz et chaque offesant doit se manifester dans un délai de 30 jours à son bureau sise à la rue des notaires Sfax

2023X00925DIVD2

Avis

Abderrazzek Kamel annonce que son titre de propriété du terrain d'une superficie de 250m², situé à la route Saltnia km8 Sfax par un acte de vente rédigé en 15/7/2001 enregistré à Sfax le 5/8/2001 n°M059366 par les deux notaires Mohamed Boassida et Mohamed Chabchoub a disparu et il veut le remplacer par un autre titre original. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Mohamed Fakhfakh 26 Avenue des Notaires Sfax dans un délai de 30 jours à compter de la date de la publication de cet avis. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2023X00933DIVD2

Avis

Monsieur Slaheddine ben Mohamed ben Ahmed Wali et Monsieur Slim ben Mansour ben Salah Trabelsi avisent qu'ils sont propriétaires d'une parcelle de terrain d'une superficie de 1214m² sise au forêt de Sfax route d'el Ain km 10 et que l'original de leur titre de propriété étant perdu et ils veulent en extraire un deuxième original.

Tout celui qui veut porter plainte doit intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domiciliant à la rue des notaires à Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2023X00935DIVD2

Avis

Monsieur Nawara Alaway porte à la connaissance du public la perte de son titre d'un terrain contient 47 pieds d'oliviers sis à la route Manzel Chaker km 40 bichka Sfax. Par conséquent il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du notaire Ben Amira Ezzeddinne à la médina arabe n°7 rue des notaires sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours.

2023X00936DIVD2

Avis

Les héritiers de Abdelhamid Chaabene avisent avoir perdu le titre de propriété d'un terrain superficie de 236.64m² sis à la route de Tunis km 8 Sfax. Et ils veulent en extraire un autre au lieu du titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du notaire Ben Amira Ezzeddinne à la médina arabe n°7 rue des notaires Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours.

2023X00937DIVD2

Perte

Mr Amine Turki CIN n°05280337 déclare que son titre de propriété acte notarié daté de 4/5/2015 dressé par les notaires Chaabouni Hechmi et Chaieb Hedhemi, qu'il a égaré, et entend extraire une copie qui tiendra lieu de la copie originale, celui qui a une opposition, qu'il la présente à l'étude de maître Hechmi Chaabouni à Mahres, Rue des Martyrs dans un délai ne dépasse pas 30 jours à partir de la parution de la présente annonce.

2023X00939DIVD2